

Délibération portant approbation des cotisations et adhésions 2024

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sur proposition de la Directrice de l'Ensib.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2023 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les cotisations et les adhésions 2024**, annexées à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28
Quorum de présence : 15
Votes exprimés : 22
Dont :
Pour : 21
Contre : /
Abstentions : 1

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2023

Le Président du Conseil d'Administration

La Directrice

M. Marc BERGÈRE



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Cotisations et adhésions 2024

Domaine professionnel		
Institutions partenaires		MONTANT 2024
Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (worldcat)	ABES	525,84 €
Association des bibliothécaires de France	ABF	260,00 €
Association des professionnels de l'information et de la documentation	ADBS	230,00 €
Association des directeurs de bibliothèques universitaires	ADBU	1 450,00 €
Association Kohala	KOHALA	300,00 €
Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture	ARALL	60,00 €
Consortium universitaire de publications numériques	COUPERIN	500,00 €
Formation continue universitaire (CDSUFC / FCU)	FCU	1 200,00 €
Humanistica	HUMANISTICA	250,00 €
Institut d'histoire du livre	IHL	1 100,00 €
ISTEX	ISTEX	0,00 €
ENS Lyon IXXI (Institut rhônalpin des systèmes complexes)	ENS Lyon	3 000,00 €
Maison des sciences de l'homme Lyon Saint-Etienne	CNRS	3 100,00 €
Portail HAL	CNRS	2 000,00 €
Projet - Alliance des éditeurs publics scientifiques		1 000,00 €
Université Strasbourg pour GIS URFIST	GIS URFIST	1 500,00 €
Université de Bordeaux pour Jurisup	JURISUP	400,00 €
Assemblée des directeurs des systèmes d'information	A-DSI	300,00 €
Association des directeurs généraux des services	ADGS	300,00 €
ISKO	ISKO	130,00 €
Bureau des étudiants	BDE	3 000,00 €
TOTAL		20 605,84 €

Réseau des écoles		
Institutions partenaires		MONTANT 2024
Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes Auvergne	AGERA	1 912,00 €
Réseau des écoles de service public	RESP	3 750,00 €
Projet - Conférence des grandes écoles	CGE	0,00 €
Université de Lyon	PRES / CUE	30 000,00 €
TOTAL		35 662,00 €

Relations internationales		
Institutions partenaires		MONTANT 2024
Agence universitaire de la Francophonie	AUF	2 100,00 €
Association internationale francophone des bibliothécaires et des documentalistes	AIFBD	90,00 €
Center for Research Libraries (Centre pour les bibliothèques de recherche – CRL)	CIFNAL	329,00 €
Centre Jacques Cartier (agence de connexion région Auvergne-Rhône-Alpes et Québec)	CJC	2 000,00 €
Comité français international des bibliothécaires et documentalistes	CFIBD	90,00 €

International Federation of Library Associations	IFLA	928,00 €
Réseau Ischools	ISCHOOLS	765,37 €
Maison des Européens	MDE	50,00 €
Ligue des bibliothèques européennes de recherche	LIBER	1 029,00 €
	TOTAL	7 381,37 €

<i>Action sociale</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		<i>MONTANT 2024</i>
Comité des loisirs et de l'action sociale universitaire des personnels	CLAPSUP	2 225,00 €
Pour aider les responsables formation des établissements d'enseignement supérieur	PARFAIRE	250,00 €
	TOTAL	2 475,00 €

<i>Mutualisation des ressources de gestion</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		<i>MONTANT 2024</i>
Agence de mutualisation des universités et établissements	AMUE	5 729,59 €
Association Cocktail (mi budget DSI-ADMIGFIN)	COCKTAIL	17 592,00 €
Université Claude Bernard Lyon 1 participation Pôle Petrel	PETREL	1 518,18 €
Centre Inter-établissement pour les Services Réseaux	CISR	15 928,00 €
Comité des services de l'informatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CSIESR	250,00 €
	TOTAL	41 017,77 €

ADHÉSIONS ET COTISATIONS 2024	TOTAL	107 141,98 €
--------------------------------------	--------------	---------------------